

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE D'ABONNE SCOLAIRE

Tout élève résidant dans le Loiret, domicilié ou scolarisé dans le département, en qualité d'externe ou demi-pensionnaire dans un établissement public ou privé du premier ou second degré (jusqu'à la terminale) peut bénéficier, sous respect des règles d'attribution, d'une carte d'abonné scolaire subventionnée par le Conseil général.

Les élèves internes, les étudiants (classes post-bac, classes préparatoires, BTS, IUT, Université...) et les apprentis ne peuvent pas bénéficier de cette carte.

Le dossier est à retourner daté et signé avec les pièces demandées, avant le 13 juillet :

- au Conseil général à l'adresse ci-dessous:

Conseil général du Loiret
Direction de l'environnement et de la mobilité
15 rue Eugène Vignat,
BP 2019,
45010 ORLEANS cedex 1

Pour les clients en renouvellement d'abonnement sur carte Multipass, veuillez noter que si vous avez déposé votre demande avant le 13 juillet 2010, vous pouvez vous présenter à la gare de retrait que vous avez indiquée à partir du 09 août 2010 pour obtenir votre abonnement. N'oubliez pas votre carte Multipass lors de votre passage.

Attention :

La confection des cartes Multipass nécessite un délai minimum de 15 jours.

Les dossiers qui seront transmis au cours du mois de septembre ne pourront être pris en compte qu'à partir du 1^{er} octobre.

Les dossiers qui arriveront ultérieurement seront pris en compte le mois suivant celui de la date de réception.

En attendant d'obtenir la carte d'abonné scolaire, si nécessaire un abonnement élève mensuel devra être acheté auprès du transporteur. Les billets individuels achetés, même personnalisés, ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

INFORMATIONS SUR LA CARTE MULTIPASS

MULTIPASS est la carte à puce des transports publics en région Centre. Multipass contient dans son format carte de crédit toutes les informations dont vous avez besoin pour voyager en TER : l'abonnement et les justificatifs associés. C'est simple et rassurant.

Si votre enfant est amené à voyager sur un **parcours compatible avec la billettique Multipass**, le statut de client scolaire ainsi que l'abonnement seront chargés sur une carte Multipass personnalisée nouvelle ou sur celle qu'il possède déjà (carte personnalisée Touraine Fil Vert, Fil Bleu, ou SNCF). Pour les porteurs actuels, il ne faudra pas oublier de vous munir de votre carte Multipass lorsque vous vous présenterez en gare.

La carte est valable 4 ans. Celle-ci – normalement payante - vous est offerte par la Région Centre. Conservez la précieusement à la fin de l'année scolaire, elle sera rechargeable pour l'année suivante. Veuillez noter qu'en cas de perte, de vol ou de détérioration, le coût actuel d'un duplicata de carte Multipass du TER Centre est de 8 €.

Enfin, sachez que sur la carte Multipass, en plus de l'abonnement scolaire SNCF, vous pourrez charger des titres de transports du réseau urbain de Tours (Fil Bleu) et du réseau départemental d'Indre et Loire (Touraine Fil Vert). L'utilisation de la carte Multipass est étendue progressivement à d'autres lignes TER et à d'autres transporteurs (réseaux de bus et d'autocars).

Pour les trajets non compatibles avec la billettique Multipass, l'abonnement scolaire réglementé sera délivré sur support papier.